



HAL
open science

Les fraternités de prêtres en France sous l’Ancien Régime : sociétés de crédit ou “ mutualités sacerdotales ” ?

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les fraternités de prêtres en France sous l’Ancien Régime : sociétés de crédit ou “ mutualités sacerdotales ” ?. Du Ciel à la terre, Georges Provost; Florent Quellier, Sep 2006, Rennes, France. pp.145-155, 10.4000/books.pur.5252 . hal-04399954

HAL Id: hal-04399954

<https://uca.hal.science/hal-04399954v1>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

H I S T O I R E



Sous la direction de
Florent QUELLIER et Georges PROVOST

Du Ciel à la terre

Clergé et agriculture

XVI^e-XIX^e siècle



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

Du Ciel à la terre

Dernières parutions

Frédérique PITOU et Jacqueline SAINCLIVIER (dir.),

Les affrontements. Usages, discours et rituels, 2008, 268 p.

Éric ROULET,

L'évangélisation des Indiens du Mexique. Impact et réalité de la conquête spirituelle (XVF siècle), 2008, 322 p.

Frédéric HURLET (dir.),

Les Empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée, 2008, 254 p.

Jean MARTIN et Yvon PELLERIN (dir.),

Du lin à la toile. La proto-industrie textile en Bretagne, 2008, 336 p.

Annie ANTOINE et Julian MISCHI (dir.),

Sociabilité et politique en milieu rural, 2008, 474 p.

Jean-Claude CATHERINE (dir.),

La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire, 1939-1945, 2008, 240 p.

Emmanuel BERGER,

La justice pénale sous la Révolution. Les enjeux d'un modèle judiciaire libéral, 2008, 296 p.

Jean-Christophe CASSARD, Yves COATIVY, Alain GALLICÉ et Dominique LE PAGE (dir.),

Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé, 2008, 648 p.

Aurélien LIGNEREUX,

La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859), 2008, 368 p.

Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard MERDRIGNAC (dir.),

Bretons et Normands au Moyen Âge. Rivalités, malentendus, convergences, 2008, 384 p.

Antoine FOLLAIN, Bruno LEMESLE, Michel NASSIET, Éric PIERRE et Pascale QUINCY-LEFEBVRE (dir.),

La violence et le judiciaire. Discours, perceptions, pratiques, 2008, 384 p.

Vincent PORHEL,

Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968, 2008, 238 p.

Michel BIARD (dir.),

Les politiques de la Terreur, 1793-1794, 2008, 488 p.

François DUBASQUE,

Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle république, 2008, 382 p.

Laurent BESSE,

Les MJC. De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981, 2008, 392 p.
264 p.

Charles FROSTIN,

Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles, 2008, 272 p.

Sous la direction de
FLORENT QUELLIER et Georges PROVOST



Du Ciel à la terre

Clergé et agriculture, XVI^e-XIX^e siècle



Collection « Histoire »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

Remerciements

Ce colloque a bénéficié de multiples concours qu'il nous est agréable de souligner. Nous remercions les membres du comité scientifique et les présidents de séance; Annie Antoine, directrice du CRHISCO-CERHIO, le secrétariat et le personnel de la Maison de la Recherche en Sciences sociales de l'université Rennes 2; Jean-Marc Moriceau et l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Gérard Béaur et le GDR « Les sociétés rurales européennes – Groupe de recherches pour l'histoire économique des campagnes ». Nos remerciements s'adressent aussi à Alain Croix qui nous a fait connaître le dessin de Lambert Doomer retenu comme couverture, à Dominique Julia dont les indications furent précieuses. Merci enfin à nos soutiens financiers et à Pierre Corbel, directeur des Presses universitaires de Rennes, grâce auxquels la publication des actes a été possible.

Comité scientifique du colloque

Annie Antoine, professeur d'histoire moderne, université Rennes 2 Haute-Bretagne

Régis Bertrand, professeur d'histoire moderne, université de Provence

Alain Croix, professeur d'histoire moderne, université Rennes 2 Haute-Bretagne

Dominique Julia, directeur de recherches, CNRS, Paris

Jean-Marc Moriceau, professeur d'histoire moderne, université de Caen

Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine, université de Savoie

Nadine Vivier, professeur d'histoire contemporaine, université du Maine

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

UHB Rennes 2 – Campus de la Harpe

2, rue du doyen Denis-Leroy

35044 Rennes Cedex

Mise en page : Lucie Lainé pour le compte des PUR.

www.pur-editions.fr

ISBN 978-2-7535-0644-2

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2008

Introduction

Florent QUELLIER et Georges PROVOST

Tenu à Rennes les 7, 8 et 9 septembre 2006, le colloque international *Du Ciel à la terre* se proposait d'étudier les influences concrètes des Églises chrétiennes des Temps modernes (xvi^e-xix^e siècle) sur les activités agricoles et horticoles contemporaines. Au-delà du rôle normatif joué par le clergé sur les travaux et les jours¹, de la symbolique agro-pastorale de la Bible et des Pères de l'Église², et du discours chrétien bien connu sur le vertueux monde rural opposé aux pertitions des « lumières » de la ville, les vingt-cinq historiens communicants ont tenté d'évaluer le poids et les résultats de l'investissement humain, pédagogique et économique du clergé, tant régulier que séculier, dans l'agriculture.

Nous savons que les ecclésiastiques ne dédaignent pas de rédiger des traités d'économie rurale dès le xvi^e siècle³ ni de participer aux sociétés d'agriculture du xviii^e siècle ; en revanche les résultats concrets de leurs activités horticoles et agricoles, voire agronomiques, sur la civilisation matérielle du monde rural demeurent largement méconnus. Pourtant, le monde rural est un cadre de vie quotidien pour nombre de desservants de paroisse et pour les communautés religieuses des champs. Dotés de bénéfices et rentés, nombre d'ecclésiastiques et d'établissements religieux se trouvent, de fait, à la tête d'exploitations agricoles. Même le clergé urbain tire une part impor-

1. François LEBRUN, « Le calendrier agro-liturgique dans la société traditionnelle de la France de l'Ouest (xvii^e-xix^e siècle) », François LEBRUN et Normand SÉGUIN (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvii^e-xx^e siècle*, Trois-Rivières/Rennes, 1987, p. 347-351.

2. Marcello FAGIOLO, Maria Adriana GIUSTI, *Lo specchio del Paradiso. Il giardino e il sacro dall' Antico all' Ottocento*, Milan, Silvana Editoriale, 1998 ; Jean DELUMEAU, *Une histoire du Paradis. Le jardin des délices*, Paris, Fayard, 1992 ; *Sur la terre comme au ciel. Jardins d'Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2002, p. 16-81 ; *Flore au paradis. Emblématique et vie religieuse aux xv^e et xvii^e siècles*, actes du colloque organisé par l'Équipe de recherches sur l'emblème, université de Bourgogne (2002), *Glasgow Emblem Studies*, 9, 2004 ; Virginie ORTEGA-TILLIER, « Iconographie du paradis terrestre : topographie du jardin d'Éden du xv^e au xviii^e siècle », *Polia. Revue de l'art des jardins*, n° 4, automne 2005, p. 75-91.

3. À titre d'exemple : le frère Davy de l'abbaye Saint-Vincent du Mans est l'auteur d'un *Traicté de la manière de semer et faire pépinières de sauvageaux, enter toutes sortes d'arbres* (1560) remarquable par son contenu, fruit d'une réelle expérience de l'horticulture, rompant avec les codes de l'ancestrale littérature agronomique de secrets.

tante de ses ressources du monde rural. La richesse des Églises chrétiennes des Temps modernes provient essentiellement du travail de la terre. Par la perception des dîmes et de rentes foncières et seigneuriales payées en nature, le clergé est alors un collecteur incontournable de grains et de fourrages. Le clergé est d'autant plus au fait des choses agricoles que son action ne saurait se limiter à la seule administration des sacrements et à l'instruction des fidèles, il doit également tenir le rôle d'informateur, d'administrateur et de protecteur, notamment lors des grandes calamités; une étude récente a souligné le rôle actif joué par les curés de campagne dans la lutte contre les loups en France à l'époque moderne⁴. Par son ancrage terrien, son capital économique et son rôle social, le clergé se trouve alors à un poste clef pour intervenir dans le domaine agricole; l'horticulture pourrait renvoyer davantage au rang de l'ecclésiastique dans le monde, dans et hors du siècle.

Dans l'introduction de nouvelles techniques agraires, dans l'acclimatation de nouvelles plantes, dans la lutte contre les épizooties..., le clergé a-t-il joué un rôle d'intermédiaire culturel, de vulgarisateur actif? Peut-on étudier les rapports entre le clergé et l'agriculture à l'aune de la problématique de l'imitation, de l'introduction et de l'innovation? *A contrario*, les grandes propriétés ecclésiastiques, les biens de mainmorte, la perception de la dîme... ont-ils été des freins à l'innovation agricole? À ce titre, le développement de l'élevage constitue un point d'observation stratégique dès le xvi^e siècle et le mouvement des enclosures, tant il peut affecter le rendement des dîmes mais aussi procurer de nouvelles ressources aux institutions ecclésiastiques. Dans l'attitude ambivalente des Églises face à la modernité du xix^e siècle – entre acceptation et refus⁵ –, qu'en fut-il de leur investissement dans la modernisation de l'agriculture occidentale et dans les prémices des industries agroalimentaires (laiteries, fromageries, brasseries...)? Plus largement, est-il possible d'évaluer les raisons de cette préoccupation agricole des Églises chrétiennes? Des granges bien garnies aux brebis bien gardées, leurs intérêts sont à coup sûr multiples mais les niveaux d'implication demeurent très inégaux, du bénéficiaire passif à l'initiateur déterminé. Dans quel sens joue le processus de notabilisation/gentrification connu par les clergés catholique et protestant : éloignement des réalités de la terre, agronomie de cabinet ou implication concrète dans la mise en valeur des domaines? Telles sont les questions qui ont présidé à ces trois journées de communications et de débats conclues par deux regards croisés, celui d'un spécialiste du fait religieux et celui d'un spécialiste du monde rural; le colloque se voulait, en effet, un lieu de rencontre et d'échanges entre historiens de ces deux grandes spécialités qui, ordinairement, se fréquentent peu.

4. Jean-Marc MORICEAU, *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France xv^e-xx^e siècle*, Paris, Fayard, 2007, p. 55-56.

5. Michel LAGRÉE, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

Du Levant espagnol à la montagne libanaise, de l'Italie du Nord aux confins de l'Angleterre, des provinces françaises à la « belle province » québécoise, les espaces géographiques embrassés ont été voulus étendus et variés afin de pouvoir comparer l'attitude, au sein du catholicisme, de différents clergés « nationaux » et, au sein du christianisme, des différentes Églises, catholique (y compris maronite) et protestantes (notamment anglicane, luthérienne et anabaptiste). L'univers catholique nous invite également à distinguer plus finement la part qui revient aux réguliers et aux séculiers, et peut-être à nuancer la thèse courante du relais des premiers par les seconds entre Moyen Âge et XIX^e siècle. La dimension nationale est essentielle afin de pouvoir apprécier l'influence directe ou indirecte des pouvoirs civils, notamment par leur politique religieuse – la réforme d'Henri VIII en Angleterre, les monarchies éclairées du XVIII^e siècle européen, la III^e République anticléricale en France... – sur l'investissement du clergé dans l'agriculture. La dimension comparative au sein du christianisme permet de savoir si les choix confessionnels des Temps modernes, à l'origine de structures ecclésiastiques différentes, ont également induit des préoccupations agricoles distinctes. « Comme un bon père de famille », cette formule classique des baux agraires pourrait bien recouvrir, pour les pasteurs protestants mariés et pères de famille, une réalité autre que celle de prêtres catholiques célibataires sans descendance. Il est vrai que certains pasteurs des Lumières jouissent d'une excellente réputation quant à leur investissement dans les activités agricoles. Le plus célèbre d'entre eux demeure Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826). Pasteur du Ban-de-la-Roche, il s'appuie sur le mouvement agronome et physocrate ainsi que sur la philanthropie pour lutter contre la misère des paysans et développer une agriculture raisonnée et efficace. Pour réussir, son projet repose sur l'encadrement des agriculteurs dès leur plus jeune âge pour leur enseigner « le divin ordre du monde ». Oberlin entreprend la vulgarisation de ses recherches par des sermons et par la création d'une Société agricole⁶. Versant agraire méconnu des Réformes, y a-t-il eu émulation entre curés et pasteurs quant à leur investissement dans les activités agricoles voire horticoles? En effet, nous pouvons également nous interroger sur l'existence d'un jardin de la Réforme catholique – n'oublions pas que Port-Royal-des-Champs en est doté⁷ – au moment où le monde protestant est crédité, lui, d'un rapport particulier à la nature, celui de Bernard Palissy et d'Olivier de Serres puis, au XVIII^e siècle, de l'homme sensible du jardin paysager dit à l'anglaise⁸.

6. Loïc CHALMEL, *Oberlin. Le pasteur des Lumières*, Strasbourg, La nuée bleue, 2006. Voir également Élisabeth SABLAYROLLES, « Un pasteur des Lumières. Jean-Frédéric Oberlin », Alain CROIX, André LESPAGNOL et Georges PROVOST (dir.), *Église, éducation, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830). En l'honneur de Jean Quéniart*, Rennes, PUR, 1999, p. 187-195.

7. Sylvain HILAIRE, « Paysages culturels du Grand Siècle classique. Entre Port-Royal et Versailles : "les deux versants d'un seul jardin français" ? », *Polia. Revue de l'art des jardins*, n° 6, automne 2006, p. 25-44.

8. Michel BARIDON, *Les jardins. Paysagistes – jardiniers – poètes*, Paris, Laffont, 1998, p. 610 sq.

Le choix d'un champ chronologique relativement large, XVI^e-XIX^e siècles, nous a permis de souligner les permanences et les ruptures. Le XVIII^e siècle recherche l'utilité sociale du prêtre⁹ – l'enseignement de l'économie rurale est même prévu dans les séminaires généraux mis en place par l'empereur Joseph II dans la décennie 1780¹⁰ –, et l'amélioration des techniques agricoles deviendrait, en Occident, une préoccupation majeure d'une partie non négligeable (?) du clergé à partir des années 1740-1750¹¹. Combien d'ecclésiastiques ont, comme le bon curé Théotime, étudié assez de jurisprudence pour éviter que leurs paroissiens ne se ruinent en procès, assez de médecine pour « leur indiquer des remèdes simples quand ils seront malades » et « assez de connaissance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conseils utiles »¹²? S'agit-il d'une véritable inflexion des relations entre clergé et agriculture ou d'un effet déformant d'une documentation plus abondante et de l'écho d'un thème fort des Lumières? Il convenait d'interroger, à ce sujet, le début des Temps modernes, notamment pour un XVII^e siècle traînant derrière lui une très mauvaise réputation agronomique malgré de réels progrès à l'image de l'amélioration des techniques de vinification du champagne due à un ecclésiastique, procureur cellerier de l'abbaye bénédictine de Hautvillers, près d'Épernay, le célèbre Dom Pérignon (1639-1715)¹³. En aval, la prise en compte du XIX^e siècle, un siècle crucial dans l'histoire de la modernisation de l'agriculture occidentale, s'imposait afin de s'intéresser au rôle joué par le clergé dans le développement des comices, l'enseignement agricole, la mécanisation des campagnes, la fondation des caisses rurales... Ce choix nous permettait également de travailler l'hypothèse, pour le monde catholique, d'une possible filiation entre les formes d'intervention d'Ancien Régime et celles contemporaines de *Rerum Novarum*. Afin d'éviter un déséquilibre thématique, le champ d'étude s'arrête à la veille du premier conflit mondial, excluant de fait les prolongements plus contemporains tel l'impact de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC).

Ce colloque s'insère dans deux axes du CERHIO (Centre de Recherches Historiques de l'Ouest), l'axe « Sociétés littorales et rurales. Espaces et échanges » et l'axe « Cultures politiques et religieuses ». Il s'inscrit également – nous le soulignons avec plaisir – dans la tradition rennaise de recherche en histoire religieuse et culturelle et revendique une parenté avec le colloque « Clercs et changement matériel : travail et cadre de vie (XV^e- XX^e siècle) »

9. Dominique JULIA, « Le prêtre », Michel VOVELLE (dir.), *L'homme des Lumières*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 391-429.

10. Michel LAGREE, « Entre monarchies et révolutions : les fonctionnaires de Dieu », Nicole LEMÂÎTRE (dir.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, p. 254-255.

11. N. LEMÂÎTRE (dir.), *Histoire des curés...*, op. cit., p. 227, 229-230 et 246.

12. VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Genève, 1764, éd. Gallimard, 1994, p. 137.

13. Marcel LACHIVER, *Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 271-280.

organisé en 1987 par Jean Quéniart et Michel Lagrée¹⁴. Il s'inscrit enfin dans l'histoire de Rennes et de la Bretagne. En effet, à l'instar des abbés Trochu et Thomas, le clergé catholique de la fin du XIX^e siècle a joué un rôle essentiel dans la fondation de la plupart des caisses rurales bretonnes; un siècle plus tôt, en 1757, Rennes avait été la première ville française à accueillir une société royale d'agriculture; et même l'artichaut, plante emblématique de la Bretagne contemporaine, aurait été introduit, dit-on, par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon vers 1660!

Jouant à la fois sur la thématique et la chronologie, l'édition des actes du colloque *Du Ciel à la terre* propose un parcours en quatre temps. La question est d'abord abordée par le détour horticole, tant le jardin, présent dans l'univers matériel et spirituel des ecclésiastiques de l'Ancien Régime, peut être un lieu d'innovation, d'acclimatation et d'instruction. Axées autour d'un XVIII^e siècle européen *agronomaniaque*, les communications suivantes étudient l'investissement agricole du clergé dans les premiers temps de l'agronomie. Un troisième thème regroupe les communications suivant sur plusieurs siècles la dynamique des liens entre le clergé et la terre, tant en France qu'en Angleterre ou au Liban. Les dernières communications analysent les préoccupations agronomiques et rurales des Églises chrétiennes de part et d'autre de l'Atlantique dans la modernité du XIX^e siècle.

14. Clercs et changement matériel. Travail et cadre de vie (XV^e-XX^e siècle), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 95, 1987, n° 4.

Les fraternités de prêtres en France sous l'Ancien Régime : sociétés de crédit ou « mutualités sacerdotales » ?

Stéphane GOMIS

Sous l'Ancien Régime, les communautés de prêtres sont, au sein de l'Église de France, des institutions paroissiales aux caractères bien spécifiques¹. Ces sociétés sont particulièrement nombreuses dans les diocèses de montagne, du Jura aux Pyrénées, en passant par le Massif central ; par exemple, le diocèse de Clermont, que j'analyserai plus particulièrement ici, en compte un peu plus de deux cents sur un total de plus de huit cents paroisses environ. Apparues aux XIII^e et XIV^e siècles, elles accueillent exclusivement les prêtres natifs de la paroisse. Ceux-ci portent le nom de prêtres « filleuls » car ils ont tous été baptisés dans l'église paroissiale qui a consacré leur renaissance spirituelle. Les fraternités les plus considérables ont rassemblé jusqu'à cent membres, comme à Aurillac dans le diocèse de Saint-Flour. En Auvergne, la dénomination « enfant prêtre » est moins communément employée qu'en Berry ou en Lorraine². Néanmoins, l'expression est sans doute celle qui résume le mieux la réalité de la fonction. Les prêtres sociétaires sont, à côté du curé et de son vicaire, des clercs au statut original. Leur spécificité est liée notamment aux conditions qui président à leur recrutement. Les compagnies les mieux structurées, que sont les fraternités de prêtres « filleuls et communalistes », se sont dotées de véritables organes de gouvernement. Leur rôle réside principalement

1. Pour plus de précisions, Stéphane GOMIS, *Les « Enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, XV^e-XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006.

2. L'expression « enfant prêtre » a été rencontrée à deux reprises : à Jaligny, voir Arch. dép. de l'Allier, 2 G 84 (9), quittance du 4 octobre 1637 ; ainsi qu'à Ambert où ces termes sont utilisés dans une requête adressée par les prêtres au duc de Bouillon en 1751 (lettre reproduite dans l'article de Lucien DROUOT, « Notes sur les églises primitives d'Ambert et l'origine des prêtres communalistes », *Ambert et son église, 1471-1971*, Clermont-Ferrand, 1971, p. 25). En revanche, cette titulature semble plus largement répandue en Berry (cf. Jean-Jacques MEUNIER, « La communauté des enfants-prêtres de Saint-André de Châteauroux », *Revue de l'Académie du Centre*, 1966, t. 92, p. 9-25) et dans le diocèse de Toul (cf. Charles GUYOT, « La communauté des enfants-prêtres, et l'inventaire des fondations de la paroisse de Mirecourt », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 1892, t. 42, p. 154-203).

dans la célébration des messes pour les défunts de la paroisse, fondées par testaments ou par donations. Cependant, leur dimension spirituelle ne se limite pas à ces services pour les morts. Ces derniers ne représentent qu'un volet de la fonction culturelle des sociétaires. Il convient de signaler la plus grande solennité apportée au culte paroissial, à travers le lustre donné aux messes chantées, les processions et surtout, la psalmodie commune – voire le chant – de tout ou partie de l'office canonial. Au-delà, de ces aspects strictement liturgiques, il est nécessaire également de replacer ces fraternités dans l'économie et la société villageoise, dont elles constituent un rouage essentiel. En effet, se distinguant par leur instruction et leur statut, ces clercs contribuent à la gestion des biens patrimoniaux, quand ils ne deviennent pas les véritables chefs de leur « clan ». Ce sont tout d'abord ces aspects que nous envisagerons. Par ailleurs, les communautés sacerdotales tentent de gérer rationnellement les biens accumulés par le mécanisme des fondations pieuses. À ce propos, nous nous intéresserons à leur activité de prêteur. Enfin, nous évoquerons le système des donations accordées par ces clercs, à titre personnel, en faveur de leur parenté.

Prêtres sociétaires et gestion des patrimoines familiaux

En terme de droit successoral, « l'Auvergne [fait] partie de ce groupe de provinces, très minoritaires en France, qui appliquent le système du partage inégalitaire entre héritiers et privilégient généralement l'héritier unique³ ». Ce sont généralement les fils, et plus spécifiquement les aînés, qui en profitent. Ils assurent ainsi le maintien de l'*oustau*, c'est-à-dire la maison paternelle. Abel Poitrineau a montré que les fratries complexes dominent dans les zones de hauts plateaux et de montagnes, tant à l'ouest qu'à l'est, alors que les familles nucléaires sont majoritaires en Limagne et dans le val d'Allier⁴. Il s'avère donc que les ménages élargis, autrement dit ceux qui pratiquent le choix de désigner un seul héritier, sont particulièrement nombreux dans les régions montagneuses. Or il se trouve que cette géographie coïncide assez bien avec les zones de recrutement sacerdotal

3. Abel POITRINEAU, « Institutions et pratiques successorales en Auvergne et en Limousin sous l'Ancien Régime », *Études rurales*, n° 110-112, 1988, p. 31-43. Voir également, Jean YVER, *Essai de géographie coutumière*, Paris, 1966, p. 158-162 et Anne ZINK, « La coutume et la pratique. Les contrats de mariage à la limite de l'Auvergne et du Bourbonnais », *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des 20^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Septembre 1998*, Toulouse, 2001, p. 201-213 et « Contrats de mariage et famille en Auvergne au XVIII^e siècle », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 101, 2000, p. 155-172.

4. A. POITRINEAU, « Sur la configuration des familles en Auvergne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Entre faim et loup... Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1976, p. 81-93. Dans les actes de la même table-ronde, voir également la communication présentée par Jacques BOURDIN, « Famille nucléaire, famille élargie : l'exemple de la Limagne d'Issoire et de ses bordures montagneuses », p. 181-194. Tout récemment, A. ZINK a confirmé et affiné les conclusions d'A. POITRINEAU, « Une historienne entre l'espace et le temps », Jean-Luc FRAY et Céline PÉROL (dir.), *L'historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, 2004, p. 447-458.

les plus importantes et, par contre-coup, avec celles de fortes densités de fraternités sacerdotales.

Cependant, il ne faudrait pas en conclure trop hâtivement, que l'exhérédation est synonyme d'exclusion du clerc. Au contraire, le prêtre filleul est un des éléments de la dynamique de la solidarité communautaire. Il contribue au maintien de la cohésion de l'organisation sociale et économique de la communauté. En fait, loin d'être écartés, les prêtres sociétaires viennent renforcer les solidarités familiales. C'est particulièrement vrai lorsqu'on s'intéresse aux communautés de familles. Si les origines des sociétés de prêtres sont difficiles à cerner, elles rejoignent dans leur esprit cette autre structure communautaire dont l'existence est attestée dans le haut pays. Les hautes terres, notamment celles du Massif central, ont vu se multiplier différentes formes de vie communautaire. Ces communautés familiales ont pour nom « communautés taisibles », « frérèches » ou « consorces ». En Auvergne ou en Limousin, vivre « au même pot et au même feu » n'est pas un fait isolé⁵. La forme la plus élaborée du système voit deux ou trois générations cohabiter dans la même demeure avec parents et alliés. Plus simplement, après la disparition de leurs parents, plusieurs enfants d'une même famille peuvent décider de poursuivre la vie commune en compagnie de leurs conjoints. C'est une façon d'éviter le partage des biens et le morcellement des propriétés. Les communautés de familles associent donc plusieurs ménages vivant sous un même toit et exploitant leurs terres en commun. L'étude des terriers enseigne que les enfants prêtres participent activement à la mise en valeur du domaine familial. Ainsi, lors de la déclaration d'une terre, d'un pré ou de tout autre bien foncier, leur nom apparaît au côté de celui d'un frère ou d'un neveu. À Besse, dans les monts du Cézallier au sud-ouest du diocèse, le terrier de 1580 indique que 25,8 % des tenanciers déclarent détenir leurs biens en « consortage ». La majorité d'entre eux sont des frères. On trouve également l'association oncles-neveux ou encore celle de deux beaux-frères. L'un des prêtres de la fraternité, Michel Respailh, se trouve être à la tête de l'une de ces communautés. En effet, par le décès de ses deux frères, Antoine et Jehan, il est le seul garçon adulte de la maisonnée. La postérité est assurée par son neveu, Jacques, le fils de Jehan. Par ailleurs, un autre ménage fait partie de la communauté, celui de Guillaume Meynial et de son épouse, dont on ignore le nom. Guillaume est le cousin germain du prêtre communaliste. Sa mère est une Respailh. Or, en 1580, il est lui aussi décédé. Il laisse trois fils, François, Bertand et Jehan. Michel est donc aussi le curateur de ses trois petits cousins. C'est au nom de toute sa parentèle qu'il déclare un ensemble

5. Quelques travaux se sont attachés à détailler le fonctionnement des communautés familiales; voir notamment, Henriette DUSSOURD, *Au même pot et au même feu... Étude sur les communautés familiales agricoles du centre de la France*, Paris, 1979; « Avec les parsonniers », *Revue d'Auvergne (numéro spécial sur les communautés familiales)*, t. 95, 1981 et Pierre CHARBONNIER, « Les communautés à plusieurs étages en Auvergne et Bas-Limousin », *Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps Modernes (Flaran, 4, 1982)*, Auch, 1984, p. 209-214.

de biens assez considérable. Les Respailh-Meynial possèdent le domaine des Costes, dans le mas de Péalat, d'une superficie d'environ quarante hectares, auquel s'ajoutent, dans le même village, deux corps de bâtiments complets, avec maison, grange et étable, treize journaux de prés et sept sèterées de champs. En outre, ils ont au terroir de Savroy dix journaux de prés, deux sèterées de terres et des bois. Ils figurent donc parmi les censitaires les plus riches. En tout, ils acquittent 10 livres, 18 sols, 1 denier de cens, c'est-à-dire 5 % de la totalité de l'impôt perçu sur l'ensemble de la seigneurie foncière⁶. En outre, cet exemple illustre combien, dans les décennies antérieures à la Réforme catholique, la tenue vestimentaire ne distingue pas véritablement le clerc du laïc. Face au travail à accomplir, le paysan ne perçoit pas nécessairement le clerc comme un homme de Dieu. Il représente plutôt une aide appréciée pour des activités contraignantes. Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues. De plus, leurs occupations spirituelles n'accaparent pas constamment les sociétaires. Plus globalement, à l'image de leurs parents, les enfants prêtres partagent donc les difficultés de la vie, liées à une économie dont l'équilibre reste toujours très fragile. Dans ces conditions, dans la France rurale de l'époque moderne, le recours au prêt est chose courante⁷.

« La province d'Auvergne a le malheur d'être plus infestées d'usure que toute autre province du royaume [...]. L'usure y est tellement établie que ceux qui font commerce d'argent ne font nulle difficultés de tirer interest des sommes qu'ils prettent, sans demande, ny condamnation en justice⁸. »

Ce réquisitoire, bien sévère, émane du chancelier de Louis XIV, Pierre Séguier. Le ministre se tient régulièrement informé du travail accompli par les magistrats envoyés en 1665-1666 pour tenir les Grands Jours. Le jugement du chancelier Séguier est peut-être excessif, mais il a le mérite d'énoncer une situation relativement courante. Elle n'est sans doute pas spécifique à « la province d'Auvergne ».

Mutualités sacerdotales ?

Le rôle économique des fraternités de prêtres a été bien mis en évidence notamment par les travaux de Nicole Lemaitre sur le Rouergue⁹ et par ceux de Serge Brunet sur le Val d'Aran¹⁰. Ils ont montré comment les

6. Françoise CARDENOUX-MANARANCHE, *La seigneurie de Besse à la fin du XVI^e siècle, d'après le terrier de 1580*, mémoire de maîtrise, Clermont II, 1974, p. 88-93.

7. Pour une vision plus globale, voir les travaux de Gérard BÉAUR, notamment *l'Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle. Unités et changements dans les campagnes françaises entre 1715 et 1815*, Paris, 2000.

8. BnF, Manuscrits français, n° 18423, papiers du chancelier Séguier, ff° 532-541 : Mémoire des abus qui ont esté observez en l'administration de la justice par les commissaires deputés par Sa Majesté, pour l'exécution des arrestes de la cour des Grands Jours, dans la province du hault et bas Auvergne (1665-1666).

9. Nicole LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant. Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, 1988.

10. Serge BRUNET, *Les prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime (Val d'Aran et diocèse de Comminges)*, Aspet, 2001.

collèges sacerdotaux fonctionnent aussi comme de véritables sociétés de crédit, plus proches de la « mutuelle » que de la banque. Certes, ils sont au sein des communautés paroissiales le symbole de la communion des vivants pour intercéder en faveur des morts. Mais le système a également une dimension profane, économique, importante. Très tôt, vraisemblablement dès leur création, mais les premières mentions datent du début du xv^e siècle, les communautés de prêtres ont pratiqué l'achat de rentes constituées, procédé habituel sous l'Ancien Régime¹¹. Par cet acte, passé devant notaire, le vendeur (le bénéficiaire du prêt) reçoit de l'acheteur (ici, la communauté de prêtres) un capital appelé « principal ». La rente est donc l'intérêt du capital prêté, selon des taux raisonnables, excédant très rarement le denier 12 (8,33 %). Elle reste redevable tant que le capital n'est pas remboursé. En outre, le vendeur garde toujours la possibilité de procéder au rachat de la rente. Il s'agit donc d'un prêt déguisé sous la forme d'une vente. Ces pratiques renforcent l'idée d'un circuit clos. Les prêtres participent activement à l'économie paroissiale en évitant à la communauté villageoise de recourir à des usuriers. Il y a quelques années, Jean Jacquart rappelait la typologie de l'endettement paysan. La palette est large. Elle commence avec le prêt ordinaire qui, face à une échéance, conduit le débiteur à en différer le paiement. Elle peut conduire également à l'endettement de nécessité qui, pour sa part, est plus considérable et plus tragique puisqu'il pousse à l'emprunt le chef de famille pour faire vivre les siens¹². De même, Abel Poitrineau note que « les ruraux s'endettent par bien des canaux¹³ ». La France d'Ancien Régime est un pays qui souffre régulièrement du manque de numéraire. Or comment faire face, en temps de crise, au paiement de certains impôts comme la taille ? L'une des solutions consiste à s'adresser à la fraternité de sa paroisse. La plupart des sociétés de communalistes, qui ont les moyens financiers suffisants, s'adonnent à l'achat de rentes. L'argent dont elles disposent provient des contrats de constitution de fondations pieuses. En Rouergue, le système s'appuie sur les mêmes ressorts. Au xvi^e siècle, pour le diocèse de Rodez, Nicole Lemaître signale combien le taux pratiqué est favorable au laboureur. Alors qu'à Paris, il s'élève au denier 12, les prêtres natifs pratiquent un prêt au denier 14 (7,1 %). En 1655, l'inventaire, dressé par les syndics de la communauté de Montaignut-en-Combraille dans le diocèse de Clermont, indique que sur les cent cinquante-deux contrats conservés alors dans les archives, trente-neuf sont des rentes constituées, soit 25,6 % du total. Les trois quarts des actes restants rassemblent, notamment sous la forme de testaments, des

11. Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVI^e siècle : Histoire d'un instrument de crédit*, Paris, 1957.

12. Jean JACQUART, « L'endettement paysan et le crédit dans les campagnes de la France moderne », *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des 17^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Septembre 1995*, Toulouse, 1998, p. 283-297.

13. A. POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, 1965, t. 1, p. 486.

fondations pour l'accomplissement de services religieux¹⁴. Les donations consistent en des biens immobiliers ou de terres. Les revenus, provenant de leur mise en valeur, sont utilisés pour faire face aux demandes de constitution de rentes. Ainsi, le 2 mars 1644, Jean Roy apothicaire et Jeanne Tailhardat son épouse, moyennant une donation au principal de 150 livres de rente, chargent la communauté de « dire annuellement à l'autel du Rosaire, chacun jour de l'octave de l'Assomption, une messe des morts ». Quelques années plus tard, le 9 octobre 1649, cette somme est prêtée à Mathieu Jallard, laboureur, et à sa femme Marguerite Laval, selon un intérêt établi au denier 20 (5 %). Au total, à Montaigut, le taux le plus élevé est de 6,6 %, c'est-à-dire qu'il correspond au denier 15. Le plus faible est de 5 %. La moyenne s'établit à 5,8 % (denier 17). Avant l'édit de décembre 1665 qui établit le « denier 20 » (5 %), pour l'ensemble du royaume, le taux légal est, depuis 1569, celui du « denier 15 » (6,6 %). Les communalistes proposent donc à leurs débiteurs des rentes plus intéressantes que le taux habituel. À Ambert, l'endettement est également assez fréquent. Entre 1628 et 1637, la communauté va engager, dans des opérations de constitution de rentes, 4 266 livres. Au cours de la seule année 1628, le montant s'élève à 1 099 livres¹⁵. Ici, encore, la moyenne tourne autour du denier 17. Pour la décennie 1661-1670, le taux des rentes passées chez maître Annet Gladel s'établit en moyenne à 5,5 % (denier 18). Quelques très rares contrats dépassent le denier 12. C'est le cas le 25 novembre 1663, lors de la transaction conclue avec Madeleine Logent et sa belle-sœur Marie Peschier. Pour un capital de 820 livres, la rente annuelle est fixée à huit livres, soit un taux de près de 10 %. Alors que pour la décennie 1628-1637, les prêtres achètent en moyenne une rente tous les ans, trente ans plus tard, ce chiffre s'abaisse à un achat tous les trois ans¹⁶.

Selon quels processus ces hommes de Dieu ont-ils donc été amenés à devenir des « manieurs d'argent¹⁷ »? En effet, il semble légitime de se demander comment il est possible d'être membre du clergé et de pratiquer le prêt à intérêt. Les taux excèdent très rarement le denier 12 (8,33 %). Ils ne peuvent donc pas être considérés comme usuraires¹⁸. Mais cela suffit-il

14. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 35 G 35.

15. Évelyne MORIN, *La vie économique et sociale à Ambert en Livradois de 1580 à 1661*, thèse, École des chartes, 1971.

16. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/416-426. En l'absence d'inventaire des actes passés par les communalistes de l'église Saint-Jean, nous avons eu recours aux minutes notariales. Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'un état exhaustif des rentes achetées par la communauté. Mais, dans la mesure où l'étude de la famille Gladel, dont plusieurs membres étaient prêtres sociétaires, semble avoir été très fréquentée par les communalistes, il s'agit là de données assez significatives. En Limousin, Pascale Jeuniaux avance des taux similaires (Pascale JEUNIAUX, *Les prêtres filleuls dans le diocèse de Limoges du XIII^e siècle à la Révolution. L'exemple des communautés marchaises*, thèse, École des chartes, 1984, p. 168).

17. L'expression est empruntée à N. LEMAITRE, « Les communautés de prêtres filleuls dans le Rouergue d'Ancien Régime », *Ricerche di Storia Sociale e Religiosa*, n° 34, 1988, p. 57.

18. Sous l'Ancien Régime, certains taux peuvent dépasser les 50 %, Georges DUBY et Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale, t. 2 : De 1340 à 1789*, Paris, 1975, p. 135-136.

à bien comprendre dans quel état d'esprit ces rentes sont accordées? L'étude de Bartolomé Clavero a permis de considérer la question avec un nouveau regard et de nouvelles approches. En effet, dans son livre intitulé *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, il défend l'idée qu'il existe une morale catholique qui admet le prêt¹⁹. Pour lui, la démarche est possible quand le prêteur entend obtenir la gratitude de l'emprunteur. Il s'emploie à démontrer que, dès le xvi^e siècle, pour les théologiens de l'École de Salamanque, exiger de l'argent n'est pas licite, mais exiger une compensation comme « la bienveillance et l'amour » l'est parfaitement. En définitive, le prêt doit être considéré comme un bienfait pour être moral. Pour la théologie catholique, le bénéfice spirituel du prêt doit l'emporter sur son bénéfice financier. Ce que l'Église condamne, ce n'est pas le prêt en tant que tel mais l'usure mentale qui l'accompagne. Le schéma explicatif fourni par B. Clavero s'avère particulièrement pertinent pour notre propos. Ce qui est en jeu dans la demande d'indemnisation dépasse alors les aspects utilitaires et juridiques. Elle doit davantage être comprise dans le cadre d'un processus qui est, pour l'auteur, celui du don et du contre-don. Dans ce système d'échange où, comme le souligne B. Clavero, la dimension familiale est essentielle, les enfants prêtres trouvent pleinement leur place. Afin de prier pour les morts de la communauté, ils reçoivent un don : du numéraire qu'ils ne thésaurisent pas mais qu'ils vont réinjecter en forme de contre-don dans l'économie paroissiale. Ces mécanismes prennent tout leur sens si l'on prend en compte leurs incidences économiques et sociales.

Pour répondre à ces besoins, l'organisation mise en place par les sociétés de prêtres obituaires est effectivement plus proche de la « mutuelle » que de la banque. Cela est particulièrement vrai lorsqu'elles pratiquent des prêts à la consommation, sous la forme de céréales mais également de semences. Ces derniers sont un appoint précieux pour faire repartir la production après des calamités. Ils peuvent prendre la forme d'un crédit à très court terme comme en témoignent des exemples rouergats. Ainsi, entre 1514 et 1535, la communauté de Saint-Laurent pratique au printemps le prêt de blé. Il arrive aussi que des fraternités s'adonnent au prêt sur gage mobilier. En 1523, Bernard Melet, habitant de Saint-Laurent, apporte aux clercs deux flacons d'argent contre la somme de 156 livres. Il récupère son bien deux mois plus tard, moyennant

19. Bartolomé CLAVERO, *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris, 1996, pour la traduction française d'un ouvrage paru à Milan en 1991. Plus encore que les thèses développées par Max Weber (1864-1920), l'auteur dénonce ceux qui ont fait un usage excessif des écrits du philosophe. Tel B. Nelson qui croit pouvoir écrire : « La croyance selon laquelle, [...] il fut possible de dépasser la condamnation de l'usure constitue purement et simplement une erreur. » Or l'argumentation de M. Weber est restée bien partielle. En effet, celui-ci n'a jamais présenté une comparaison systématique du catholicisme et du protestantisme, dont ce dernier entendait se différencier. L'étude de B. Clavero permet aujourd'hui cette comparaison. À propos de Max Weber, voir notamment son étude : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, 1964, pour la traduction française d'un ouvrage paru en 1905 et consulter la présentation stimulante de Laurent FLEURY, *Max Weber*, Paris, coll. « Que sais-je? » (n° 3612), 2001.

le remboursement de la somme. Voilà les compagnies assimilées à de véritables Monts-de-Piété! L'entreprise fonctionne, semble-t-il, à la satisfaction de tous. L'étude des registres de comptes montre que l'opération n'enrichit pas la communauté. À Sauveterre dans le Ségala, pour la période 1617-1618, 81 livres 6 sous sont prêtées; 29 livres 15 sous seulement sont récupérées²⁰.

Cependant, au cours du XVIII^e siècle, les mécanismes de ce système sont mis à mal²¹. Ces difficultés ont des origines diverses. Conjointement à la baisse du niveau des fondations, l'une des causes est à rechercher dans la législation royale. En effet, celle-ci entend s'attaquer aux biens détenus par les gens d'Église, appelés de main morte. Or les rentes obituaires participent de ces revenus qui échappent à l'impôt ou encore aux droits de mutation. Déjà, en 1689, une première ordonnance réclame un prélèvement du sixième du capital de tous les obits fondés. En 1749, un nouvel édit entend renouveler « toutes les dispositions des lois sur les établissements et les acquisitions des gens de main-morte²² ». Il renforce et accentue toutes les mesures précédentes. Le texte indique très clairement que « la multiplication des rentes constituées sur des particuliers a contribué encore à l'accroissement des biens possédés par les gens de main-morte ». Désormais, il leur est défendu « d'acquérir, de recevoir, ni de posséder à l'avenir aucune rente sur les particuliers, si ce n'est après en avoir obtenu la permission du roy, par lettres patentes, qu'il faut en outre faire enregistrer auprès du parlement ». La législation devient donc très sévère. On comprend sans peine que de telles exigences ne pouvaient que ralentir le mouvement des rentes. Cela d'autant plus que chaque démarche n'était pas gratuite. En outre, la banqueroute de Law, au début des années 1720, a également porté un coup sérieux au capital des fraternités. En effet, beaucoup de rentes ont été rachetées par le truchement des billets de banque. Or, après la chute du Système, ces derniers n'ont plus beaucoup de valeur. Par ailleurs, si au XVIII^e siècle les solidarités paysannes existent toujours, les liens qui unissent l'ensemble des villageois ne sont plus aussi forts. En Basse-Auvergne, les « consortages » résistent moins bien aux ambitions personnelles de certains membres de la communauté. De fait, le nombre des divisions d'hoiries semble croître dans la seconde moitié du dernier siècle de l'Ancien Régime²³.

20. N. LEMAÎTRE, *Le Rouergue flamboyant...*, op. cit., p. 289-295 notamment.

21. Les sondages réalisés, pour la décennie 1750-1759, dans les minutiers de M^e Damien Gladel, notaire à Ambert (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/513-522), de M^e René Chandorat, notaire à Ardes (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 48/396-405) et de M^e Jean Julhiard, notaire à Besse (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 0614-0623), n'ont pas permis de découvrir de constitutions de rentes. Ce type d'activité semble bien avoir disparu de la gestion des fraternités sacerdotales.

22. JOURDAN, DECRUSY, ISAMBERT et *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1825, t. 22, p. 226-235.

23. A. POITRINEAU, *La vie rurale...*, op. cit., p. 97. Voir également, Bertille de MAINBRAY-CARMANTRAND, *Pratiques communautaires et législation royale en Auvergne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, thèse de droit, université de Clermont, 1971, p. 106-119.

Ainsi, les dispositifs à l'œuvre évitent à l'emprunteur d'aliéner inexorablement la terre familiale. Mais, contesté notamment par la législation royale et la montée de l'individualisme, le système périclité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Néanmoins, parallèlement à la pratique du prêt, les sociétaires agissent également à titre individuel.

Au service des siens

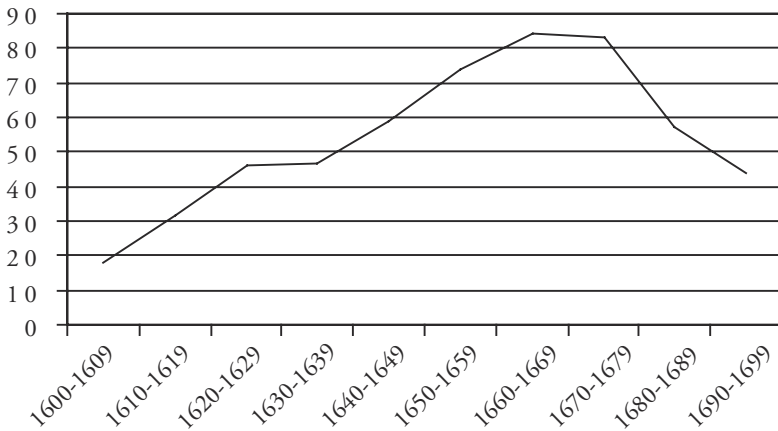
Plusieurs mentions indiquent que tel ou tel prêtre se trouve « chargé de famille », de neveux, de nièces ou de sœurs. Dans le même temps, on apprend qu'il demeure en compagnie de parents, d'un frère ou d'enfants, dont il se trouve être le tuteur. Le sociétaire dispose, sans nul doute, de quelques moyens qui lui permettent de soutenir financièrement la fratrie. Michel Vernus a signalé tout l'intérêt d'étudier les donations entre vifs²⁴. Ces actes sont passés devant notaire. Il semblait difficile de mener une étude sérielle sur un temps long à partir des minutes notariales; il aurait fallu dépouiller un nombre considérable de minutiers. Fort heureusement, depuis l'ordonnance de 1539 et jusqu'en 1703, ce type d'acte fut soumis à l'insinuation, dont des registres recensent obligatoirement tous les contrats supérieurs à cinquante livres²⁵. Ce sont les accords contractés dans le ressort de la sénéchaussée de Riom qui ont concentré mon attention; d'une part parce que la collection conservée permet d'étudier le phénomène pour l'ensemble du XVII^e siècle; d'autre part parce que cette juridiction couvre une grande partie du territoire diocésain, à l'exception des archiprêtres de Souvigny et de Cusset au nord, et de celui de Mauriac au sud²⁶. La période étudiée couvre les années 1600 à 1699. Au total, 544 contrats de donation de prêtres natifs, en faveur d'un ou de plusieurs membres de leurs familles, ont été recensés. L'évolution de la courbe des donations montre une progression constante jusque dans les années 1660-1679, avec un petit palier à la charnière des décennies 1620-1629 et 1630-1639. Le niveau stagne alors autour de la cinquantaine d'actes. Après le redressement qui s'effectue dans les premières décennies du XVII^e siècle, cette période correspond à des temps difficiles, notamment avec le retour des épidémies de peste, autour des années 1628-1632. La baisse qui s'amorce après 1680 semble continue.

24. Michel VERNUS, « Le clergé paroissial d'Ancien Régime et les actes notariés : l'exemple du doyenné de Lons-le-Saunier (XVIII^e siècle) », *Travaux présentés par les membres de la Société d'émulation du Jura*, 1976, p. 149.

25. L'insinuation est obligatoire seulement pour les donations portant sur des biens d'une valeur supérieure à cinquante livres tournois, faute de quoi celles-ci ne peuvent transférer aucun droit de propriété, d'hypothèque, ni aucun droit réel. Pour les actes où les sommes concernées étaient inférieures à cinquante livres, l'insinuation était facultative.

26. Le ressort de cette sénéchaussée s'étendait sur la majeure partie de la Basse-Auvergne. Nous nous sommes appuyé sur les travaux d'Éric TIXIER, *Les anciennes familles bourgeoises dans les insinuations judiciaires de Riom*, Durtol, 1996, t. 1 (1650-1703); Clermont-Ferrand, 2000, t. 2 (1621-1649); Clermont-Ferrand, 2002, t. 3 (1606-1620); Clermont-Ferrand, 2003, t. 4 (1589-1605). Cet auteur a recensé systématiquement les contrats impliquant les membres du clergé.

**Donations faites par des prêtres sociétaires
dans la sénéchaussée de Riom (1600-1699).**



Cette chute est-elle vraiment inéluctable ? Elle est surtout contemporaine de l'offensive des autorités épiscopales contre les sociétaires. Elle signale également une baisse globale des revenus des prêtres natifs. Le niveau des donations reste tout de même aux alentours de la cinquantaine. Les sociétaires vivent surtout une crise qui les incite peut-être à la prudence et à moins de largesses. La plupart des actes engagent des biens d'une valeur supérieure à cinquante livres, parfois légèrement inférieure. Les donations faites par les prêtres à leurs parents sont de différentes natures. En septembre 1622, Claude Baud, prêtre filleul d'Arlanc, fait donation de plusieurs pièces de terre à son frère Antoine, laboureur de la même paroisse, pour les « bons et agréables services » qu'il en a reçu, « et qu'il espère encore recevoir²⁷ ». Vraisemblablement, comme un grand nombre de sociétaires, Claude Baud occupe une des pièces de la maison. Le 15 novembre 1652, « Messire » François Bresson, communaliste de Besse, fait donation de tous ses biens présents et à venir à son neveu Guillaume Bresson. En échange, Guillaume se charge de pourvoir à tous les besoins de son oncle sa vie durant, « tant en nourriture, linge [il devra lui fournir une soutane chaque année], médicaments ». Déjà, en 1650, François Bresson avait fait plusieurs donations à son parent chez lequel il occupait une chambre située au premier étage²⁸. En 1760 encore, Antoine Rabusson, pour sa part, reçoit de son oncle Joseph, communaliste de Gannat, la belle somme de 9 560 livres. Par ailleurs, la répartition géographique des actes de donation reflète la forte présence des prêtres sociétaires de la partie méridionale du

27. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, B INS 152, f° 420 sq.

28. *Ibid.*, 5 E 0 4474 et 4476, minutes de M^e Cladière.

diocèse. Le soutien matériel des enfants prêtres s'exerce donc plus fortement dans les zones de montagne où l'esprit communautaire semble mieux affirmé, pour faire face « aux malheurs du temps ».

En définitive, le filleul est celui qui intercède pour les vivants et les morts mais il est aussi l'enfant devenu prêtre qui à titre individuel représente un secours très apprécié par les siens. Ce bien particulier mis en commun dans un souci de partage, n'est-ce pas aussi le bien de la communauté toute entière, qui redistribue ainsi à ses clercs une partie du travail de chacun, sous la forme de fondations de messes ? Elle en attend des bienfaits spirituels. Le filleul devient alors le médiateur par excellence entre Dieu et les siens, qu'ils soient morts ou vivants. La majeure partie de cette manne est elle-même réinjectée dans le circuit économique par le biais des prêts à taux modérés. Les sociétés cléricales contribuent ainsi à mieux structurer l'équilibre économique du village. Elles sont donc bien à leur manière une manifestation de ces solidarités communautaires qui revêtent un caractère essentiel à l'époque moderne.

Les auteurs

- Régis BERTRAND, *professeur, université Aix-Marseille I*
- Bernard BODINIER, *professeur, IUFM académie de Rouen*
- Jean-Michel BOEHLER, *professeur, université de Strasbourg*
- John BROAD, *professeur, London Metropolitan university, Londres*
- Olivier CHARLES, *docteur en histoire*
- Alain CONTIS, *maître de conférences, université Bordeaux III*
- Danilo GASPARINI, *professeur, université de Padoue*
- Samuel GICQUEL, *docteur en histoire*
- Stéphane GOMIS, *maître de conférences, université de Clermont-Ferrand*
- Clément GURVIL, *docteur en histoire*
- Benoît GRENIER, *université de laurientienne, Sudbury*
- Mathieu KALYNTSCHUK, *doctorant, université Lyon 2*
- Yann LAGADEC, *maître de conférences, université Rennes 2*
- Marcel LAUNAY, *professeur, université de Nantes*
- Serj LE MALÉFAN, *doctorant, université de Brest*
- Guy LEMEUNIER, *CNRS, université Paris IV*
- Corinne MARACHE, *maître de conférences, université Bordeaux III*
- Sabine MOHASSEB SALIBA, *docteur en histoire*
- Jean-Marc MORICEAU, *professeur, université de Caen*
- Jean MORRIN, *professeur, university of Winchester*
- Normand PERRON, *professeur, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Québec*
- Vincent PETIT, *doctorant, université Paris I / université de Fribourg*
- Fabrice PONCET, *agrégé d'histoire, doctorant, université de Caen*
- Georges PROVOST, *maître de conférences, université Rennes 2*
- Florent QUELLIER, *maître de conférences, université Rennes 2*
- Jean ROY, *professeur, université du Québec, Trois-Rivières*
- Frédéric SCHWINDT, *docteur en histoire*

Table des matières

Florent QUELLIER et Georges PROVOST, <i>Introduction</i>	7
---	---

Première partie

CLERGÉ ET JARDINAGE (XVI^e-XVIII^e SIÈCLE)

Clément GURVIL, <i>Les allées et venues des légumes à l'âme.</i> <i>Des jardins ecclésiastiques parisiens au XVI^e siècle</i>	15
Florent QUELLIER, <i>Le jardinage, une signature</i> <i>du bon prêtre tridentin (XVII^e-XVIII^e siècle)</i>	27
Georges PROVOST, <i>Réforme catholique</i> <i>et jardins conventuels en Bretagne</i>	41
Olivier CHARLES, <i>Chanoines, jardinage</i> <i>et agriculture dans la Bretagne du XVIII^e siècle</i>	55

Deuxième partie

LES ÉGLISES CHRÉTIENNES ET LES PREMIERS TEMPS DE L'AGRONOMIE

Guy LEMEUNIER, <i>Les Pías Fundaciones du cardinal Belluga. Une entreprise de mise</i> <i>en valeur agricole dans l'Espagne méditerranéenne au XVIII^e siècle</i>	73
Danilo GASPARINI, <i>« Eau bénite et vert-de-gris ».</i> <i>Campagnes et curés savants dans la République de Venise, XVI^e-XVIII^e siècle</i>	85

- Jean-Michel BOEHLER,
*Les initiatives de Christian Philippe Schroeder,
un pasteur agronome en Alsace (1772-1807)* 95
- Alain CONTIS,
*Ecclésiastiques et agriculture aquitaine au XVIII^e siècle.
De l'information à l'innovation agricole* 109
- Bernard BODINIER,
Prêtres normands exilés pendant la Révolution et agriculture européenne 127

Troisième partie

LA DYNAMIQUE ÉGLISES/AGRICULTURE
À L'ÉPREUVE DES SIÈCLES

- Stéphane GOMIS,
*Les fraternités de prêtres en France
sous l'Ancien Régime : sociétés de crédit ou « mutualités sacerdotales » ?* 145
- Frédéric SCHWINDT,
Confréries et économie rurale dans l'Ouest lorrain (XIV^e-XVIII^e siècle) 157
- Fabrice PONCET,
*L'Église face au couchage en herbe
dans les diocèses de Coutances et de Bayeux* 177
- Jean MORRIN,
Le clergé des cathédrales anglaises et ses terres agricoles (1541-1840) 191
- John BROAD,
Clergé anglais, agriculture et société rurale (XVII^e-XIX^e siècle) 203
- Mathieu KALYNTSCHUK,
*Entre représentation et réalité : les anabaptistes-mennonites
et l'agriculture dans le pays de Montbéliard au XIX^e siècle* 213
- Sabine MOHASSEB SALIBA,
*Le rôle des monastères dans la mise en valeur des terres agricoles de la montagne
libanaise au cours des XVII^e-XIX^e siècles* 225

Quatrième partie

CLERGÉ ET AGRICULTURE DANS LA MODERNITÉ DU XIX^e SIÈCLE

- Setj LE MALÉFAN,
Dans l'attente du Ciel : agromanes et clergé en Bretagne, au milieu du XIX^e siècle .. 237

Normand PERRON, <i>Clergé, innovation et environnement culturel des agriculteurs de la région de Charlevoix (Québec) entre 1850 et 1910</i>	247
Samuel GICQUEL, <i>De la charrue à la plume : les prêtres et l'agriculture dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes au XIX^e siècle</i>	261
Yann LAGADEC, <i>Réflexions sur une absence : clergé paroissial et comices agricoles en Haute-Bretagne au XIX^e siècle</i>	273
Corinne MARACHE, <i>Des trappistes aux champs. Une congrégation religieuse venue seconder le comice agricole de la Double (1868-1910)</i>	285
Benoît GRENIER, <i>Progrès agricole et entreprise seigneuriale : le concours annuel des fermiers du Séminaire de Québec (1882-1908)</i>	297
Jean ROY, <i>Les missionnaires agricoles du Québec, 1894-1920</i>	311
Marcel LAUNAY, <i>Cruce et aratro. Les frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et l'enseignement agricole au XIX^e siècle</i>	323
Vincent PETIT, <i>Le clergé et la naissance des caisses rurales en Franche-Comté (1893-1914)</i>	335

CONCLUSIONS CROISÉES

Régis BERTRAND, <i>Du Ciel à la terre : clergé et agriculture (XVI^e-XIX^e siècle)</i>	349
Jean-Marc MORICEAU, <i>Du Ciel à la terre : un clergé agriculteur? Réflexions sur un acteur rural visible mais insaisissable (XVI^e-XIX^e siècle)</i>	357
<i>les auteurs</i>	361

Achévé d'imprimer
sur les Presses du service reprographique
de l'université Rennes 2 en juin 2008.

Imprimé en France.



Sous la direction de

Florent QUELLIER et Georges PROVOST

Du Ciel à la terre

Clergé et agriculture, XVI^e-XIX^e siècle



PAR son ancrage terrien, son capital économique et son rôle social, le clergé a longtemps tenu un poste clef pour intervenir dans les choses de la terre. De la Renaissance à la veille de 1914, vingt-cinq historiens tentent ici d'évaluer le poids et les résultats concrets de l'investissement humain, pédagogique et économique des Églises chrétiennes — catholique et protestantes — dans le secteur agricole. Multiples, les champs d'observation s'étendent du Levant espagnol à la montagne libanaise, du nord de l'Italie aux confins de l'Angleterre, de la France au Québec.

Dans l'introduction de nouvelles techniques agraires, l'acclimatation de nouvelles plantes, la fondation de comices ou de fermes-modèles etc., le clergé fut-il un agent de diffusion actif? *A contrario*, les grandes propriétés ecclésiastiques, les biens de mainmorte, la perception de la dîme ont-ils été des freins au dynamisme agricole? À l'heure des Réformes et d'une certaine notabilisation du clergé, puis à l'épreuve du XIX^e siècle, quels liens le monde ecclésiastique a-t-il gardés avec l'agriculture : agronomie de cabinet, implication concrète ou éloignement progressif? Du Ciel à la terre, la rencontre entre spécialistes du monde rural et spécialistes du fait religieux livre un bilan nuancé.

Maîtres de conférences en histoire moderne à l'université Rennes 2, Florent QUELLIER poursuit des recherches en histoire culturelle du monde rural et Georges PROVOST consacre ses travaux à l'histoire religieuse de la Bretagne.

En couverture : *Le jardin des capucins de l'Ermitage à Nantes*
Lambert Doomer, 1646, Amsterdam, Rijksmuseum.



ISBN 978-2-7535-0644-2

19 €